

LA PROMENADE DES AILES

Dans le cadre du futur projet urbain « Promenade des Ailes », une action de piétonisation temporaire du chemin des Ailes a eu lieu le Samedi 14 septembre dernier, de 14h à 18h.

Lors de cet événement, un stand point info, tenu par La Formidable Armada a permis aux habitants du quartier d'adresser plusieurs questions sur le projet dont voici les réponses.

Réponses du porteur de projet – 1/2

→ TOUTES LES PARCELLES SONT-ELLES PROPRIÉTÉ DU PORTEUR ?

Les parcelles privées sont toutes propriété du porteur de projet ou sous promesse d'achat, à l'exception d'une seule.

→ QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES DE LA PLANIFICATION ?

→ QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

- Mise à l'enquête technique au premier trimestre 2025 en fonction des retours des différents offices.
- Le processus d'enquête publique sera ensuite enclenché dès réception de l'ensemble des préavis des offices cantonaux et de l'exécutif communal.

Cf. lien dépliant PLQ : <https://www.ge.ch/document/12142/telecharger>

- Une fois le plan localisé de quartier adopté, les permis de construire pourront être déposés.

→ VILLE DE MEYRIN : QUELLE PERSONNE RELAIS POUR LES HABITANTS ?

La question sera posée à la ville de Meyrin.

→ QUELLES AFFECTATIONS ?

- Le travail sur les affectations est en cours et sera finalisé au cours de la mise en l'enquête courant 2025.
- Les affectations seront mixtes et intégreront des logements ou résidences ainsi que des activités.
- Elles intégreront par ailleurs des commerces et des services afin de répondre aux attentes exprimées lors des ateliers dans la mesure des moyens et des capacités du porteur de projet. Une partie de ces futurs services seront élaborés en concertation avec les souhaits des collectivités (notamment la commune).
- Enfin il faut également mettre en avant les équipements publics en lien avec le scolaire qui seront portés par la Commune.

→ ÉTUDE DE CIRCULATION ? (PEUR DE STATIONNEMENT SAUVAGE DANS LES RUES SECONDAIRES)

- Ce sujet est bien intégré dans la conception du projet et est abordé lors des différents ateliers.
- Sur le périmètre étudié, nous veillerons particulièrement à limiter, en concertation avec les autorités, les stationnements sauvages résiduels.

LA PROMENADE DES AILES

Réponses du porteur de projet - 2/2

→ Y-A-T-IL DES MESURES DE COMPENSATION PRÉVUES ?

- Le maintien d'une proportion importante de pleine-terre avec notamment un parc public en lien avec l'école, la piscine (sous réserve coordination avec la coopérative), à l'abri de la circulation TIM.
- Une morphologie urbaine et l'emploi de matériaux en mesure d'atténuer les nuisances pour tous et de contribuer à l'affaiblissement acoustique du quartier.
- La mise en œuvre de nouveaux usages et services qui restent absents de ce quartier de Meyrin.
- La promotion de la mobilité douce en offrant un axe réservé aux piétons et vélos.
- L'intégration d'un équipement public dont la programmation est entre les mains de la Commune.

→ QUE VA-T-IL SE PASSER POUR L'ÉCOLE ? (SALLES DE CLASSE ?)

La question sera posée à la ville de Meyrin.

→ QUELLE EST LA LIMITE DU PLAFOND AÉRIEN ?

→ JUSQU'OUÙ PEUT-ON CONSTRUIRE ?

- Plafond aérien à 464 m.
- Le nombre d'étages maximal dépend de l'altitude du sol et de la hauteur libre des étages.

→ COMMENT LES HABITANTS SONT-ILS INFORMÉS DU DÉPÔT DU PLQ ?

- Le porteur du projet informera les habitants qui le souhaitent de l'avancée du projet et des grandes étapes.
- En phase d'enquête publique, le dossier pourra être consulté sur www.ge.ch
- Un prochain atelier devrait être organisé courant février ou mars 2025.



Suivez toute l'actualité sur : <https://participer.ge.ch/processes/Promenade-Ailes-Meyrin>